



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CYCLE DES  
HAUTES  
ÉTUDES DE LA  
CULTURE

# CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 21-22 - « Reconfigurations : tenir le cap et inventer en temps de bouleversements »

## Rapport du Groupe 1

**Quel avenir pour le « modèle français » de la culture et quel rôle de la culture dans le contexte européen ?**

**RÉFÉRENT** : **PATRICK GÉRARD**, conseiller d'État, président adjoint de la section de l'administration

**Membres du groupe :**

- **Irina BIOVIR-IDIER**, consultante en mission à Insula Orchestra- accentus
- **Etienne BONNET-CANDÉ**, administrateur général du Palais des Beaux-Arts de Lille
- **Luc BRIARD**, conseiller des affaires étrangères, en charge de la préfiguration de la maison des mondes africains
- **Emmanuelle DILOLOT**, Administratrice de la ville de Paris, administratrice générale de l'Académie équestre nationale du domaine de Versailles;
- **Damien HELLY**, président du conseil d'administration de Culture solutions Europe

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.





**Note subjective  
à l'attention de  
Madame la Ministre de la Culture**

**GARDER NOTRE CAP CULTUREL,  
NOURRIR LES NOUVEAUX SOUFFLES EUROPEENS**

*« Agir fort. Aller vite. Rêver grand. Ces mots ne sont pas l'apanage  
de la Chine ou des États-Unis d'Amérique.  
Ces ambitions, nous les faisons nôtres.  
Gardons bien à l'esprit qu'il ne serait rien sans  
ce supplément d'âme européen qui nous rend uniques,  
qui fixe le cap, donne le sens, qui fait notre Europe et  
ce continent inédit où les grandes célébrations  
se font en parlant toutes nos langues et  
en les traduisant et en ayant une langue universelle  
qui est la nôtre, la musique, nos hymnes européens ».*

**Président de la République,  
Clôture de la conférence sur l'avenir de l'Europe, 9 mai 2022.**

*« C'est absurde, presque suicidaire.  
Depuis les années 50,  
nous bâtissons un édifice monumental.  
En oubliant d'en consolider les fondations,  
nous nous privons du ciment,  
des liens de connivence qui nous permettrait  
de vivre et de rêver ensemble : la culture »*

**Ouverture d'Olivier GUEZ,  
Le Grand Tour.  
Autoportrait de l'Europe par ses écrivains, 2022.**

**GROUPE 1 – QUEL AVENIR POUR LE « MODELE FRANÇAIS » DE LA CULTURE  
ET QUEL ROLE DE LA CULTURE DANS LE CONTEXTE EUROPEEN ?**

Référent : **Patrick GERARD**, *Conseiller d'Etat et membre du comité d'orientation du CHEC*

Composition du Groupe :

**Irina BIOVIR-IDIER**, *chargée de mission projets et développement, Insula Orchestra-accentus-Laurence Equilbey, consultante*

**Etienne BONNET-CANDE**, *administrateur général du Palais des Beaux-Arts de Lille*

**Luc BRIARD**, *diplomate, préfigurateur de la Maison des Mondes Africains, chargé de mission auprès du Directeur Général de la Mondialisation, de la Culture et des Partenariats internationaux, MEAE*

**Emmanuelle DILOLOT**, *administratrice de la Ville de Paris, administratrice de l'Académie équestre nationale du domaine de Versailles*

**Dr Damien HELLY**, *Conseiller et évaluateur culturel indépendant sur l'action extérieure de l'UE & Président fondateur de culture Solutions Europe, Professeur invité au Collège d'Europe*

**TABLE DES MATIERES**

<b>Note subjective</b>	<b>p 3</b>
1. <i>Faire administration autrement pour faire Europe autrement</i>	p 4
2. <i>Prendre acte d'un monde post-occidental et dialoguer avec lui, sans laisser accréditer l'idée que nous n'aurions plus rien à dire ni à nous-mêmes ni au monde</i>	p 5
3. <i>Encourager les initiatives communes : les cultures, ciments de l'Europe</i>	p 6
<b>6 études de cas /propositions pour que la culture modèle l'Europe</b>	<b>p 8</b>
1. <i>Les Héropéennes ou comment créer une armée de centaures pour nos futurs super héros</i>	p 9
2. <i>Faire de l'éducation artistique et culturelle le vecteur des savoirs exigibles sur l'Europe (en cours de rédaction)</i>	p 13
3. <i>La France, le numérique et l'échelle européenne</i>	p 14
4. <i>Fonder les relations internationales de la culture sur la réciprocité, la mutualité et la symétrie pour inventer de nouveaux récits communs de l'Europe avec le monde</i>	p 18
5. <i>Incarner le nouveau contrat de l'Europe avec le monde par une véritable politique patrimoniale européenne de restitutions des biens à l'Afrique</i>	p 26
6. <i>Le métavers européen au carrefour des souverainetés numérique et culturelle</i>	p 29
<b>Annexes</b>	<b>p 33</b>
<i>Listes des entretiens</i>	p 33

## Garder notre cap culturel, nourrir les nouveaux souffles européens.

Deux **précautions** étymologiques pour commencer :

- **culture** sera entendue dans cette note sous sa double acception « artistique » (secteur, filières, création...) et « anthropologique » (récit, expressions spécifiques d'un peuple...)
- la notion de **modèle** (français, européen) couvre autant ce qui le constitue et se différencie d'autres voies (paradigmes esthétiques et éthiques ; productions de normes ; modes de gouvernance et impulsion de politiques publiques ; sources de financement) que ce qui (nous) caractérise, (nous) façonne, (nous) rend unique(s) à défaut d'exemplaires. Cette note privilégiera l'approche plus philosophique que juridique sans s'interdire d'en aborder des aspects.<sup>1</sup>

Un triple **constat** :

- De nombreuses Cassandre prédisent régulièrement la fin du modèle français de la culture, son corpus juridique, sa force d'entraînement pour d'autres secteurs économiques notamment touristiques, sa capacité à nourrir le « vouloir vivre ensemble ». L'Union Européenne (UE) "libérale" (dont la mort est, elle aussi, régulièrement annoncée à chaque crise) est accusée par les extrêmes (les débats électoraux de 2022 en témoignent) de faciliter ce délitement, provoquant des attitudes de forteresse qui placent la France sur la défensive.
- L'Europe n'est trop souvent appréhendée que sous l'angle d'une métonymie technocratique de l'UE. Les termes Europe et UE, souvent utilisés à tort de façon interchangeable, sont employés ici de façon distincte et délibérée. L'Europe est avant tout un mythe, une notion géographique, culturelle et politique vaste et peu clairement délimitée (comme le démontrent les discours sur l'appartenance européenne de l'Ukraine). L'UE est une construction juridique et politique complexe régie par des traités bien identifiés. Les mouvements de jeunes sur le Continent, les coalitions d'acteurs culturels, les réseaux professionnels offrent la chair quotidienne qui permettrait d'inventer, jour après jour, un récit inexistant aujourd'hui, qui raconte déjà une communauté de destin en train de se construire.
- L'urgence climatique replace le local et la planète au centre des préoccupations, reléguant l'international et l'europpéen à un niveau secondaire de priorités et conduisant à un quasi-vide intellectuel et discursif dans le tissu culturel territorial français sur ces enjeux.

Une **urgence** en découle. Il est temps d'articuler les niveaux locaux, nationaux et européens d'impulsion des politiques culturelles. Historiquement, la France possède dans ce domaine un leadership naturel et

---

<sup>1</sup> C'est aussi parce que nous changeons de modèle philosophique ("nous ne sommes pas un soleil qui rayonne sur le monde" comme le souligne la Ministre a de nombreuses reprises) que notre modèle juridique change : par exemple quid de l'inaliénabilité des collections nationales à l'heure des restitutions. Les deux acceptions du mot modèle interagissent.

un avantage comparatif. Pour autant, en tant qu'État-Membre, elle peut apprendre de ses voisins<sup>2</sup> et, au sein de l'Union Européenne, construire des coalitions d'acteurs qui fassent advenir des modèles européens de la culture qui enrichissent le sien. Cette note entend le démontrer : expliquer la mission quasi régaliennne de la culture pour une Europe vécue et aimée.

Une **précision**, enfin : la culture comme l'Europe sont des continents tellement larges à explorer, que l'exhaustivité est impossible. Cette note ne propose que des pistes subjectives, délibérément appuyées sur les champs d'expertise de ses rédacteurs. Les voici :

### 1/ Faire administration autrement pour faire Europe autrement :

- *La nécessaire hybridation des pratiques professionnelles* : les auteurs de cette note ont réuni leurs forces et la diversité de leurs profils : acteurs publics (fonctionnaire national, territorial, détachée dans une association de droit privé) et acteurs privés (consultant, chercheur européen, administrateur associatif). Ils ont mis en commun la richesse de leurs savoir-faire et de leurs expériences multidisciplinaires : politiques culturelles territoriales, Éducation Artistique et Culturelle -Mairie de Paris -, arts visuels, patrimoine et musée -Ville de Lille -, diplomatie culturelle -préfiguration de la Maison des mondes africains-, action culturelle extérieure de l'UE. Ce croisement des regards devant la complexité des sujets techniques européens est désormais nécessaire pour gérer le pluriel et les communs culturels et les ériger en sujets politiques. Les frontières s'abolissent : le privé assume parfois des missions de service public, tandis que celui-ci calque une part de son administration sur les logiques du privé. L'agilité doit être de mise pour mieux répondre aux défis européens de demain. Des **missions commando** (inspirées en partie-car bien plus hybrides – de la mission Racine des années 60) permettraient d'accélérer et d'étendre les pratiques innovantes d'appropriation par les secteurs publics et privés des meilleures initiatives culturelles françaises et européennes. Valoriser l'innovation culturelle européenne des professionnels français donnera à l'ensemble du secteur (public et privé) un nouveau souffle pour imaginer de nouveaux caps culturels et fabriquer l'Europe du futur au moyen de politiques publiques françaises revigorées.
- *Capitaliser sur les données émises par des centaines de réseaux* : l'Union européenne ne se réduit pas à ses institutions. Ses instruments, encore trop mal connus et complexes à utiliser, favorisent l'émergence de centaines de réseaux d'acteurs : entre institutions, entre créateurs, entre collectivités territoriales et élus. Les **données** qu'ils produisent ne sont pas utilisées pour objectiver et comprendre les goûts et les pratiques des Européens. Elles pourraient faire l'objet d'initiatives coordonnées d'observation des pratiques culturelles et artistiques pour mieux adapter l'offre culturelle française et européenne à la demande et aux spécificités des publics

---

<sup>2</sup> "Travaillons encore davantage avec nos voisins européens" a déclaré la ministre lors de son discours de passation.

et sociétés européens. Adviendrait ainsi une Europe culturelle des publics et des personnes au-delà des frontières nationales.

- *Une proposition concrète : Héropéennes, un concours récompensant l'innovation européenne des acteurs publics français, afin d'accélérer l'élan culturel européen en France en promouvant des figures culturelles héroïques européennes d'aujourd'hui.* En coordination avec le Relais culture Europe (bureau Europe créative France) et accompagné par l'incubateur du ministère « la Fabrique numérique de la culture », ce concours récompenserait chaque année les projets innovants d'**ingénierie publique de projets culturels à dimension européenne** (qu'ils soient financés ou non par l'UE). Les Héropéennes célèbreront des personnalités exemplaires dans leur engagement pour l'Europe de la culture et les désigneront comme des « rôles modèles », pour donner envie aux jeunes générations de s'emparer de ces outils très concrets pour leurs propres projets. Elles mettront fin à l'invisibilisation des crédits européens, dépolitiseront les questions européennes dans le débat culturel, et rendront hommage, le cas échéant, au rôle moteur des financements communautaires dans le développement culturel territorial. Un focus serait dédié aux espaces transfrontaliers, bassins de vie européens, qui doivent constituer des laboratoires de politiques culturelles intégrées.

## **2/ Prendre acte d'un monde post-occidental et dialoguer avec lui, sans laisser accréditer l'idée que nous n'aurions plus rien à dire ni à nous-mêmes ni au monde**

- *Avis de gros temps sur l'image de la France et de l'Union Européenne dans le monde :* notre modèle culturel, longtemps loué à l'étranger, ne nous prévient plus d'une forte dégradation de notre image ce qui peut devenir un vrai handicap (en Afrique, où les mouvements antifrçais se durcissent ; dans le monde anglo-saxon, où notre conception de la laïcité provoque de l'incompréhension voire de l'hostilité ; en Europe, où notre arrogance<sup>3</sup> agace). En France, nos politiques culturelles peinent à réduire la fragmentation de notre récit national et à endiguer la colère des « périphéries » urbaines ou ultramarines. Quant à l'Union Européenne, elle est souvent réduite au seul camp occidental, dont les valeurs démocratiques sont contestées par d'autres puissances (Chine, Russie voire Turquie, Maghreb et pays du Golfe) quand elles ne sont pas suspectées de nourrir un double standard. Elle prend également le risque de l'obsolescence, car elle est de moins en moins perçue comme le continent de l'innovation technologique (États-Unis, Asie). Sans paraître une forteresse assiégée, l'Union Européenne doit reprendre la bataille

---

<sup>3</sup> En 1928, Keyserling la décrit déjà dans son « *Analyse spectrale de l'Europe* » : « *la vanité française est une vertu nationale... Les véritables dominateurs ne sont jamais vaniteux ; ils ne se reflètent pas ; ils irradiant [...] Il n'est possible de discuter fructueusement avec un Français que si l'on partage son opinion...Il comprend plus difficilement que quiconque ce qui est étranger. Dans chaque adversaire, il a vu l'ennemi de la civilisation ; chaque fois, il s'est targué de son droit absolu. Il est incapable de comprendre qu'on veuille être différent de lui. Si quelqu'un ne peut pas être comme lui, il voit là une situation provisoire, et il est tout prêt à l'aider d'en sortir avec un désintéressement et une générosité tout à fait sincères* ».

du récit avec ses deux atouts maîtres : son histoire culturelle et artistique et sa capacité à coproduire des normes prescriptrices.

- *La culture au service de l'identité-relation et non de l'identité-racine européenne* : de l'homme de Tautavel au *New Bauhaus*, il est évident que l'Histoire du continent se confond avec son patrimoine et ses cultures largement modelés par les mêmes mouvements artistiques ou les courants de pensée. L'héritage gréco-romain et sa fascination pour les richesses et les techniques de l'Orient nous modèlent. Il nous a d'ailleurs été transmis en partie par les Arabes au Moyen Âge. Les productions artistiques inspirées de la religion chrétienne façonnent l'imaginaire européen y compris dans les formes violentes de rejet d'autres religions monothéistes avec lesquelles le dialogue intellectuel n'a jamais été rompu. Des peintres flamands à la Renaissance, du Baroque aux Lumières, à la Révolution Industrielle, l'Humanisme et la raison ont façonné une culture sans dieu, tout en emportant les dérives inacceptables de domestication violentes d'autres civilisations, sans compter les ravages vis-à-vis des autres formes du vivant. Nous nous sommes suicidés en 14, déshonorés en 40, reconstruits en 45, retrouvés après les décolonisations, réunifiés en 89. À chaque fois, les œuvres de l'esprit ont été les greffières exactes de ces étapes de la vie d'un continent. **Les métaphores artistiques sont notre langue commune.** Sans repentance, ni déni, il est temps que toutes les pages de l'Histoire de l'Europe, les sombres comme les glorieuses, soient enseignées notamment à travers des programmes d'éducation artistique et culturelle qui nous racontent et tissent les fils de l'identité-relation européenne dans sa pluralité, dans sa complexité. Il ne peut y avoir d'Europe sans **savoirs exigibles sur l'Europe.**
- *Reprendre la main dans un monde agité : la puissance de la norme européenne dans l'univers numérique mondial.* En légiférant de manière révolutionnaire grâce aux *Digital Services Act (DSA)* et *Digital Markets Act (DMA)*, sur un espace régulé du numérique, l'UE parvient à contenir l'expansionnisme des GAFAM, qui, tout en connectant le monde, risquait de l'entraîner dans une uniformité culturelle, dévastatrice pour la création contemporaine européenne. Plus récemment l'adoption du *Market in Crypto Assets (MiCA)* nous conforte dans le fait que l'Union Européenne a été en mesure d'anticiper la vague technologique qui s'annonce avec le monde virtuel du système Blockchain. Un dernier règlement, le *Digital Operational Resilience Act (DORA)*, a pour but de rendre obligatoire le même niveau de sécurité sur l'ensemble des systèmes TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)<sup>4</sup>. La réponse est, encore

---

<sup>4</sup> Pour rappel, l'article 114 du Traité Fondateur de l'Union Européenne (TFUE) reste aujourd'hui la base juridique incontestable des textes, comme ces 4 règlements (DSA, DMA, DORA, MiCA), qui visent à adapter l'Europe à l'ère numérique en attendant de l'adapter, peut-être très bientôt, à l'ère du Métavers. Selon cet article, "*le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire et après consultation du Comité économique et social, arrêtent les mesures relatives au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres qui ont pour objet l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur*". Ces règlements seront adoptés afin d'assurer le fonctionnement du marché intérieur dont le principe essentiel est le *level playing field* « pour des mêmes activités

une fois, venue de la norme et du droit, qui constituent les armes les plus précieuses pour un continent trop longtemps abîmé par la violence. Il s'agit bien d'une guerre de valeurs qu'il convient de mener sans renoncer à ce que nous produisons de meilleur, une **norme acceptable pour le monde** que nous devons prévenir des dérives de l'impérialisme culturel sous-jacent à tout monopole technologique. La bataille à venir est celle des contenus qui n'auront aucune chance d'atteindre leur cible si un espace juste et équitable ne leur est pas offert avec son corollaire leur « découvrabilité ».

### 3/ Encourager les initiatives communes : les cultures, ciments de l'Europe

- *Un souffle de mobilité, des relations culturelles internationales réciproques et symétriques.* C'est souvent en pays tiers que nous percevons mieux qui nous sommes ; le détour (et l'exil) donne accès à la conscience de soi. Cette expérience, les diplomaties des États-membres, les délégations européennes et tous les Européen.nes en séjour à l'étranger la vivent profondément. Le champ culturel et artistique offre une opportunité de travailler ensemble, en Européens, dans le monde, en développant des relations de réciprocité et de symétrie avec les pays partenaires, fondée sur le questionnement de valeurs communes, la promotion du plurilinguisme, de la diversité culturelle. Une double approche par les droits culturels et par le soutien à la création culturelle exigeante permet de créer un monde polycentrique, polyphonique où l'UE coconstruit des partenariats, favorise des récits de respect mutuel et soutient fortement les acteurs locaux. L'UE devrait par un **Erasmus+ des créateurs** s'employer massivement à **accueillir** sur le continent les acteurs culturels étrangers et **envoyer** à l'étranger ses propres acteurs, y compris ceux issus de ses diasporas. C'est par cette ouverture aux autres cultures que l'Union Européenne légitimera son propre modèle, crédibilisera sa nouvelle démarche.
- *Un souffle de diversité, « régler les contes »<sup>5</sup> à travers une politique européenne de restitution des œuvres principalement africaines.* Il est aujourd'hui établi qu'une partie conséquente des collections d'artefacts issus des civilisations non européennes ont été rassemblées par la violence ou par des formes de commerce asymétrique. Les acteurs européens doivent s'emparer de ce sujet pour impulser un nouveau contrat. Cela passe par un investissement massif dans la recherche (via H2020) pour établir la biographie des objets et des collections ; par une resymbolisation des échanges artistiques en demandant aux artistes africains ou afropéens de concevoir les œuvres contemporaines qui chorégraphient les restitutions et écrivent le nouveau récit pour leur public. L'UE pourrait encourager la création d'un **musée de**

---

*et des mêmes risques, les mêmes règles doivent s'appliquer* » qu'il s'agisse des règles concernant l'accès à telle activité et son exercice, ou des règles de protection des consommateurs (clients ou usagers).

<sup>5</sup> Neil Mac Gregor, dans *A monde nouveau, nouveaux musées*, 2021.

**l'Absence**<sup>6</sup> pour raconter, avec le numérique, ce que l'absence de ces objets a provoqué dans les sociétés et pour les artistes africains tout en recueillant les gestes artistiques préparant les restitutions, qui viendront combler l'absence provoquée par elles. Le musée constituerait la pierre angulaire d'une politique patrimoniale européenne, fruit de son cosmopolitisme qui fut revendiqué par des intellectuels européens et qui rappelle la philosophie sud-africaine de *l'Ubuntu* : « je suis par ce que nous sommes, et parce que nous sommes, je suis ». Ce musée pourra être construit et visité sur le métavers.

- *Un souffle de modernité, ne pas rater le tournant du métavers européen.* Cette annonce forte du Président de la République dans son programme vise à remettre l'Union Européenne au cœur des enjeux de souveraineté culturelle et de souveraineté numérique. Comment, en effet, une communauté peut-elle s'imaginer, sans produire ses propres images et les réseaux pour les diffuser ? C'est un **enjeu de catharsis et de dialogue interculturel** pour se parler de ce qui nous touche ; c'est un **enjeu de prescription**, pour alimenter le monde de créations européennes ; c'est un **enjeu économique** pour permettre aux écosystèmes européens de produire ces œuvres. Le métavers européen pourra ressembler au « *Tout-Monde* » de Glissant, ce rhizome nourricier, qui lie, excentre, horizontalise et donne la parole à tous et laisse la main à chacun, donnant enfin à l'Union Européenne, dans sa globalité, un nouveau rôle de puissance d'équilibre, d'épanouissement et de libération.

## 6 études de cas/propositions pour que la culture modèle l'Europe :

- Libérer les énergies : *Héropéennes*, un concours récompensant l'innovation européenne des acteurs publics français (1),
- Faire de l'éducation artistique et culturelle le vecteur des savoirs exigibles sur l'Europe (2),
- Revendiquer le pouvoir de la norme dans les champs de la culture et du numérique pour créer un espace de création européenne et mondiale régulé mais libre (3),
- Fonder les relations internationales de la culture sur la réciprocité, la mutualité et la symétrie pour inventer de nouveaux récits communs de l'Europe avec le monde (4),
- Incarner le nouveau contrat de l'Union Européenne avec le monde par une véritable politique patrimoniale européenne de restitutions des biens à l'Afrique (5),
- Soutenir un métavers européen au carrefour des souverainetés numérique et culturelle (6).

---

<sup>6</sup> cette idée reprend une proposition développée dans le rapport "Options pour une Maison des mondes africains" (voir <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/13/f20e9ae9838360c51f60c0d64a179c0f812bd6a1.pdf>)

(1)  
**Les Héropéennes**  
**ou comment créer une armée de centaures**  
**pour nos futurs super héros**

Le projet du concours **Les Héropéennes** est la mise en valeur (et l'aide au développement) de bonnes pratiques de projets français d'exception, modèles de politiques culturelles conscientes de leurs dimensions européennes. Les Héropéennes ont pour ambition de valoriser les forces et de compenser les faiblesses du modèle français de la culture dans son rapport à l'Europe.

**Objectifs du concours**

- Faire service public de la culture et faire l'Europe autrement
- Constituer un réseau de professionnels français de la culture (Les Héropéennes) spécialisés dans les affaires européennes
- Renforcer l'appartenance démocratique aux visions d'intégration européenne
- Promouvoir des modèles d'action au sein du secteur public français de la culture
- Encourager les partenariats public-privés sur des initiatives à dimension européenne
- Faire circuler des savoir-faire européens au sein du secteur culturel français et entre les générations

**Portage et maillage institutionnel**

Incubateur d'État conjoint au sein du ministère de la culture (Fabrique numérique de la culture) et du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le dispositif institutionnel est en articulation avec les acteurs existants : CHEC, CHED (Cycle des Hautes Études Diplomatiques), Cycles des Hautes études européennes, Relais culture Europe, Représentation Permanente de la France à Bruxelles, Parlement européen à Strasbourg, DRAC, Établissements publics culturels (et autres) participants à des projets européens et/ou financés par l'UE, émissions de média audiovisuels sur l'Europe et l'international (ARTE, France Media Monde, Radio France/France culture).

Nous avons relevé un certain nombre d'axes qui, intégrés au règlement du concours, serviront à définir les projets idéaux.

**Le jury et sa composition**

À l'image des auteurs de cette note, un croisement de regards est nécessaire. Le jury devra donc être issu de divers environnements de travail (public, privé) et de diverses origines artistiques ou scientifiques. Ce point est incontournable. Il permettra de mieux appréhender les besoins et les nécessités, les tenants et les aboutissants de projets qui, nous l'espérons, façonneront nos relations à la chose européenne dans les années à venir.

**Composition :**

- Auditeurs.rices du CHEC spécialisés dans les questions européennes
- Fonctionnaire du ministère de la Culture (Secrétariat Général – Affaires européennes)

- Un.e diplomate
- Trois professionnel.les culturel.les du secteur privé (associatif ou entreprise) avec une expérience européenne avérée et reconnue
- Un.e élu.e de collectivité locale

### **Lancement du projet “Les Héropéennes” : une mission préparatoire**

Lancement d’une mission préparatoire conjointe de 6 mois animée par un groupe de travail nommé par les ministères avec pour mandat les objectifs suivants :

- Affiner les paramètres du concours, sur la base de consultations dans les secteurs concernés, notamment définition des prix : (monétaire, accompagnement en ingénierie culturelle, etc.)
- Construire un modèle économique avec des partenaires publics et privés (mécénat)
- Définir le cadre juridique du concours, rédiger son règlement
- Proposer des options de portage institutionnel voire de délégation de service public

### ***Poser les premiers critères:***

Le concours reprendra la vision, les ambitions, les principes et les objectifs mentionnés ci-dessus. Il permettra d’insister sur les forces et les faiblesses que nous avons pu observer au cours de cette année de CHEC selon le prisme Européen qui nous a été légué.

Nous pouvons d’ores et déjà poser une première liste de critères:

- Fonction de production d’un récit commun et identification d’une personnalité héroïque (Héropéen.ne) liée (directement ou indirectement) au projet présenté et ayant potentiellement un écho en Europe
- Recherche d’hybridation forte (pratiques et/ou formats)
- Utilisation d’outils à l’échelle européenne
- S’appuyer sur l’histoire culturelle de l’Europe
- Fonction relative de transmission des savoirs exigibles sur l’Europe.
- Proposition de normes prescriptives.
- En cas de création de contenus culturels, s’assurer qu’un espace juste et équitable soit prévu.
- Circulation du projet hors Europe
- Proposer une déclinaison numérique si ce n’est pas un projet numérique dès le départ.

### **Calendrier 2022-2030 pour les Héropéennes:**

- Sur une base annuelle, le jury décide d’une thématique spécifique d’orientation du concours (arts vivants, mémoires, climat, l’Europe et le monde, architecture, musées, musique, patrimoine, etc.)
- Campagne de sensibilisation, information et promotion
- Candidatures et examen des dossiers
- Sélection, cérémonie et campagne de communication
- Promotion du projet et de ses suites, des retours d’expérience

(2)  
**Faire de l'éducation artistique et culturelle  
le vecteur des savoirs exigibles  
sur l'Europe**

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est, en France, une politique publique ancienne dont le projet social émancipateur et de lutte contre les inégalités d'accès au capital culturel requiert un pilotage fort et durable. A travers l'expérience artistique, chacun peut élaborer une forme à partir de soi qui parle à l'autre, tout en donnant un sens à sa vie, pour le partager. Vecteur de transmission de la connaissance de notre patrimoine artistique et culturel, l'EAC contribue aussi à l'intégration et à la construction d'une société plus inclusive:

*"[les] rencontres avec des artistes et des oeuvres, [les] pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et [les] connaissances permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique"*<sup>7</sup>

Désormais politique nationale prioritaire, son modèle fondateur, basé sur une logique partenariale entre les enseignants et les artistes, est à la fois riche et complexe car les partenariats ne se décrètent pas. Ils nécessitent espaces de rencontre, agilité dans les projets, accès aux financements pour tous, stabilité politique, ...

L'une des priorités de cette mandature est de développer l'éducation culturelle et artistique dès le plus jeune âge, sans oublier la petite enfance. L'un des outils est le Pass culture dont la généralisation de la part collective à l'ensemble des collégiens est prévue en 2023. Le Pass culture ne pourra réussir qu'au moyen d'actions locales intégrant toutes les parties prenantes, au-delà des Rectorats et services déconcentrés du ministère de la Culture : parents, professeurs, acteurs culturels, collectivités locales doivent être associés pour décliner le plus efficacement possible les objectifs suivis par le Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle (HCEAC) dont l'objectif gouvernemental de 100% EAC, marqué par une indétermination relative en ne précisant pas suffisamment les modalités et moyens recherchés.

Par ailleurs, bien que les mesures d'impact des actions EAC soient encore insuffisantes, dans certaines structures d'accueil, le maintien d'actions d'EAC lors de la crise sanitaire a contribué à la résilience individuelle et collective. Dès lors, le rôle stabilisateur dans un contexte pesant permet de suggérer qu'en cette période de crise globale à laquelle doivent faire face tous les Etats-membres de l'Union européenne, une volonté commune de développer de manière concertée des actions EAC sur des

---

<sup>7</sup> définition des trois piliers de l'EAC, cf. arrêté du 7 juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle

projets fédérateurs mettant en avant des savoirs exigibles sur l'Europe renforcerait notre résilience collective.

Reprenant l'ouverture d'Olivier GUEZ dans *Le Grand Tour*, il nous semble aujourd'hui nécessaire de consolider les liens de connivence, et donc la culture commune. Celle-ci pourrait être pérennisée par une démarche volontariste, soutenue au niveau européen, d'actions EAC prenant en compte les spécificités administratives nationales.

De même, les principes de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle pourraient être transposés au niveau européen. En effet, quoi de plus fédérateur que l'éducation par l'art (principe n°4), à l'art (principe n°3), de donner du sens pour mieux appréhender le monde contemporain (principe n°6) ?

Cette volonté nécessite des espaces de rencontres, encore trop insuffisants, pour lutter contre le phénomène où seuls les "initiés" et les formés connaissent les dispositifs leur permettant de mettre en œuvre des projets EAC en partenariat avec les structures éducatives et culturelles.

L'une des difficultés concerne le contenu exigible, l'offre à transmettre. Celle-ci doit être au service de l'identité-relation et non l'identité-racine. La transmission de notre patrimoine artistique et culturel ne pourra se faire sans une réflexion sur les savoirs exigibles sur l'Europe.

Les financements sont également un des leviers de réussite, mais, dans le domaine de l'EAC, ceux-ci sont souvent pensés à l'échelle locale et nationale. L'idée d'un "pass culture européen" émise en 2017 par les ministres italien et français de la Culture pourrait utilement être remise à l'agenda, après une mesure d'impact du Pass culture français. Ce pass culture européen aurait tout son sens pour les régions transfrontalières, comme par exemple pour les Hauts-de-France avec la Belgique. Un co-financement transfrontalier pourrait être proposé.

Enfin, un programme de formation commune des enseignants et des intervenants à l'échelle européenne, avec un site ressources mutualisant les bonnes pratiques, les expérimentations, ..., et incitant les services publics à faire administration (et l'Europe) autrement, contribuerait à l'élaboration et à la diffusion des savoirs exigibles sur l'Europe.

### (3)

## La France, le numérique et l'échelle européenne

Proposés le 15 décembre 2020 par l'exécutif européen, deux règlements sont en passe de modifier fortement la donne en matière de régulation numérique à l'échelle de l'UE : le règlement sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*, ou DMA) et le règlement sur les services numériques (*Digital Services Act*, ou DSA). Les 25 mars et 23 avril 2022, sous présidence française de l'UE, un accord politique a été conclu entre le Parlement européen et le Conseil européen sur leur mise en œuvre. Une fois officiellement adoptés par les co-législateurs de l'UE, ils seront directement applicables dans l'ensemble de l'UE au plus tard le 1er janvier 2024.

Le premier, DMA, vise à encadrer les activités économiques des plus grandes<sup>8</sup> des 10.000 plateformes actives sur le marché européen du numérique – et notamment les 5 connues sous l'acronyme GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) captant une large majorité du flux. Elles pourront être qualifiées de “contrôleurs d'accès” lorsqu'elles deviennent et se comportent en passages obligés afin de bénéficier des avantages d'internet, notamment pour les entreprises utilisatrices pour toucher leur clientèle. Ainsi qualifiée, ces contrôleurs d'accès se verront dotés d'une série de règles sensiblement plus contraignantes (plus le droit de favoriser leurs propres services et produits par rapport à ceux des entreprises qui les utilisent, interdiction d'exploiter les données de ces dernières pour les concurrencer, assurer le droit des utilisateurs de se désabonner des services de la plateforme, ne pas imposer ces logiciels par défaut...) pour garantir la liberté d'accès à ce marché sur lequel elles ont obtenues une place trop prégnante.

Le second, DSA, s'attaque à la question des contenus problématiques (haineux, pédopornographiques, terroristes...) et aux produits illicites (contrefaits ou dangereux) proposés en ligne, en cadrant les obligations légales des entreprises de la tech (fournisseurs d'accès à internet, services en nuage, messageries, places de marché, réseaux sociaux...). Les plus petites d'entre elles sont tenues de respecter certaines règles de transparence et de coopérer avec les autorités nationales de régulation. Les plus grandes seraient obligées de partager des données avec les régulateurs, par exemple en signalant des activités illicites. DSA garantit le principe de responsabilité limitée des plateformes vis-à-vis des contenus et produits qui y sont commercialisés. En revanche, elles sont contraintes de mettre en œuvre préventivement des outils permettant aux utilisateurs de les signaler.

---

<sup>8</sup> Il faut pour cela qu'elles réalisent un chiffre d'affaires annuel d'au moins 7,5 milliards d'euros au sein de l'Union européenne (UE), ou avoir une valorisation boursière d'au moins 75 milliards d'euros, et compter au moins 45 millions d'utilisateurs finaux mensuels et 10 000 utilisateurs professionnels établis dans l'UE.

Plusieurs choses intéressantes sont à noter sur le positionnement que la France a pu adopter sur ces dossiers et la manière dont, à l'échelle Européenne, il a été possible de consolider (certains) des éléments du « modèle » français tout en agissant à une échelle plus pertinente.

### **Être en pointe, se trouver des alliés**

La négociation sur ces directives s'est déroulée dès le début 2013 pour aboutir à ce que la Commission européenne propose ces deux initiatives législatives en 2020. La France y a joué un rôle important, notamment sur DMA. Force de proposition, elle a participé au montage de coalition entre États Membres partageant des points de vue compatibles avec ses intérêts.

De manière générale, plusieurs pays méditerranéens partagent, en matière de politique culturelle, valeur et méthode. Mais certains États nordiques peuvent également s'avérer partenaires sur des points plus circonscrits, dès que la question du pluralisme est en jeu, – même si par libéralisme ils demeurent opposés à plusieurs des positions françaises sur la « chaîne de valeur » par exemple (pays scandinaves) ou le financement des médias (Pays-Bas). Les positionnements des uns et des autres ne sont pas manichéens et la France doit prendre en compte la taille des marchés et des économies de certains de leurs partenaires qui jouent beaucoup sur leur positionnement vis-à-vis de ce que la France estime être les piliers de son « modèle culturel » (sauvegarde des « marchés » producteur dans certains secteurs d'ICC, exception culturelle...).

### **Dépasser l'échelle hexagonale, sur les principes et l'opérationnel.**

En matière de régulation sur les Réseaux sociaux, la France est longtemps restée focalisée sur la question du statut de l'hébergeur – la directive initiale commerce électronique n'établissant pas de responsabilité pour les contenus qu'il héberge. – puis sur la question du délai de retrait des contenus problématiques. Cela n'est pas sans rappeler d'autres formes de régulation typiquement « à la française »- centrées sur la correction *ex post* des problèmes et portées à une échelle faiblement pertinente, comme Hadopi a pu l'illustrer il y a peu<sup>9</sup>. Malgré des résultats *in fine* plutôt probants, le dispositif s'est révélé très long à mettre en place, très lourd à porter, et finalement peu en phase avec la chronologie de ces besoins tout particulièrement évolutif sur le numérique.

L'Allemagne –entre autres- a porté le débat sur la question de la modération, ce qui permettrait de moins se perdre, *ex post*, sur le contrôle de ce qui est déjà en ligne, et de plus se concentrer sur les obligations préventives que les plateformes doivent mettre en œuvre pour modérer et médier efficacement les contenus et les biens qui circulent par elles.

---

<sup>9</sup> Loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, dite loi Hadopi 1 ou loi création et internet

DMA ne remet pas en cause le principe de la responsabilité limitée de l'hébergeur qui a permis à la France d'évoluer, tout en réformant une partie des piliers de son modèle pour correspondre à ces nouvelles normes. Hadopi et le CSA ont fusionné pour donner naissance en début d'année à l'ARCOM, intégrée au groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA) au sein duquel elle se rapproche méthodologiquement de ses homologues européens.

### **Alimenter le « modèle » par un détournement européen**

DMA a ouvert une opportunité importante pour les États membres : autoriser chacun d'entre eux à appliquer son propre régime de contribution à la production aux chaînes et plateformes étrangères de vidéos à la demande qui proposent un service sur leur territoire. La France n'a pas manqué de saisir immédiatement pour « son » système de financement de la création cinématographique et audiovisuelle, l'un des piliers de son modèle culturel en étant le premier pays à transposer la directive en droit national avec le décret du 23 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande (SMAD), remplaçant le régime de 2010.

Désormais, les services de vidéo à la demande devront ainsi consacrer au moins 20 % du chiffre d'affaires qu'ils réalisent en France au financement de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes ou d'expression originale française. Ce taux sera porté à 25 % pour les services qui proposent des films de moins de 12 mois. La répartition entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles sera fixée par la convention conclue avec l'ARCOM, chacun des genres devant représenter au minimum 20 % de l'obligation totale. Les contributions (trois quarts en cinéma, deux tiers en audiovisuel) sera fléchée vers la production indépendante, et des clauses de diversité sont prévues pour éviter que la contribution soit concentrée sur des œuvres à gros budget ou sur certains genres plutôt que d'autres.

C'est plus que ce que payaient jusqu'ici les médias traditionnels, type télévision, depuis la libération de ce secteur d'activité dans les années 80. Cela représente 300 millions d'euros annuels de financement supplémentaire pour le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

En la matière, la France réalise ici une belle opération, fortement liée à son activisme pour faire passer la proposition. Elle trouve à l'échelle européenne une opportunité d'alimenter son « modèle », sans chercher à l'imposer. Il faut demeurer prudent toutefois et noter que la Commission a émis plusieurs réserves sur ce décret- le jugeant globalement trop favorable aux producteurs, surtout français, et pas suffisamment équilibré en direction des plateformes. Le risque d' « arrogance » demeure réel.

En conclusion, il est à noter qu'en adoptant, sur ces directives, une approche « post » modèle culturel, la France réussit plutôt bien à légitimer certains des acquis de son système qui n'est pas toujours compris et encore moins souhaités in extenso à l'échelle communautaire ; elle contribue à la densification d'une politique publique à l'échelle européenne, la seule pertinente sur ces sujets ; et

peut faire de l'Union Européenne une boîte à outils pour enclencher des réformes de son modèle qui sont difficiles à réaliser depuis la rue de Valois.

La question des droits d'auteur et du pluralisme de la presse et des médias – qui mettent en jeu plusieurs des fondements du système culturel français – pourrait très pertinemment être abordées de la sorte.

(4)

**Fonder les relations internationales de la culture  
sur la réciprocité, la mutualité et la symétrie  
pour inventer de nouveaux récits communs  
de l'Europe avec le monde**

***A - Cadre numérique européen : nouveaux caps culturels à l'international***

La Présidence française de l'UE, qui restera historiquement marquée par la guerre en Ukraine, se termine aussi avec plusieurs accords politiques provisoires sur la régulation des marchés numériques et des plateformes. Souvent, fière et forte de son modèle, la France a été à l'avant-garde des initiatives législatives européennes sur le numérique, en proposant aux autres États-Membres une transposition de sa législation nationale. Cela dit, comme nous l'a rapporté un négociateur français du DSA, Paris a aussi – un peu – compris qu'il était parfois bénéfique d'apprendre des expériences de ses voisins et camarades européens.

Le cadre réglementaire numérique européen – qui s'applique à la France et à tous ses États-Membres – est en évolution constante rapide, et à géométrie variable : il est aussi, au-delà des logiques de marché intérieur, le reflet d'une posture publique européenne commune sur la diversité culturelle et notre rapport au monde – réel, internet, métavers-, dont les contours sont devenus au fil des ans le fruit des négociations entre membres et institutions de l'Union.

L'UE a adopté successivement une stratégie numérique, une stratégie sur l'IA et plus récemment une boussole numérique pour 2030. Les efforts déployés par les États-Membres démontrent que le niveau européen est désormais devenu le niveau pertinent de régulation des opérateurs numériques (contrôleurs d'accès, diffuseurs), et du dialogue culturel international qui lui est associé.

***L'arsenal réglementaire numérique européen tente de répondre à des enjeux culturels***

Les enjeux culturels des transformations numériques sont parfois communs au reste de l'économie (régulation de la concurrence et des marchés, équité des opérateurs et protection des consommateurs), mais aussi parfois spécifiques au secteur de la culture (diversité culturelle, protection et exceptions, financement du secteur culturel et de la création).

La directive SMA (2020) sur l'audiovisuel (dont la numérisation, qui accentue la convergence des media, impose des ajustements permanents) et son application dans les pays membres est suivie au niveau européen, notamment par l'Observatoire européen de l'audiovisuel (une structure historique attachée au Conseil de l'Europe – et pas l'Union européenne) dont l'UE est membre et financeur.

Le règlement DMA concerne l'égalité de traitement des opérateurs à tous les niveaux de leur activité (*level playing field*). L'enjeu culturel surgit lorsque l'iniquité concurrentielle menace la diversité

culturelle et/ou devient un manque à gagner pour le financement des secteurs non rentables de la culture ou justifiant l'application de l'exception culturelle.

Le règlement DSA concerne les grandes plateformes dans leur rôle de contrôleurs d'accès. Dans ce cas, les enjeux portent l'exigence de concilier liberté d'expression et ordre public, en régulant les exclusions et les interdictions de contenu non acceptables ou contraires aux valeurs européennes.

Le règlement MICA concerne les crypto-monnaies et autres moyens numériques de paiement (jetons, tokens, portefeuilles et transactions numériques). Pour le culturel, les enjeux sont liés à la reconnaissance et à la régulation de la valeur des œuvres artistiques numériques (NFT entre autres). Au-delà du secteur culturel, il s'agit de codifier la valeur des moyens numériques de paiement en général.

D'autres dispositions réglementaires ayant des implications pratiques pour le secteur culturel ont été prises au niveau européen, notamment dans le domaine de la cybersécurité. Dans ce domaine, on peut citer : les dispositifs de cybersécurité et de sécurité de l'information (importants pour les media et les organisations qui coopèrent avec les programmes de financements des institutions de l'UE) ; le règlement DORA qui porte sur les établissements financiers (important pour les organismes de transfert, de crédit et de gestion collective et de retraite dans le secteur culturel) ; mais aussi des programmes de recherche Horizon Europe sur la sécurité civile, ouverts aux acteurs culturels et créatifs (lutte contre les trafics illicites de biens culturels, sécurité des grands événements culturels, gestion des risques de désastres sur les sites patrimoniaux).

Enfin, les législations sur les droits d'auteur et droits voisins et sur la propriété intellectuelle sont examinées et discutées au niveau européen afin d'adapter les cadres nationaux aux nouvelles réalités numériques. La législation européenne sur les droits d'auteur consiste en un acquis de 11 directives et ses aspects numériques, dans le cadre de plusieurs conventions internationales, lui imposent des mutations constantes. La jurisprudence de la Cour de justice de l'UE peut aussi avoir des conséquences majeures sur les systèmes nationaux de répartition des droits et le financement du secteur de la culture en France et en Europe.

### ***Culturel numérique et action extérieure : priorités d'actions européennes communes***

Le dispositif numérique de l'UE présenté brièvement plus haut a, on le voit, des implications fondamentales pour l'action culturelle extérieure de la France (et de tous les États Membres de l'UE) et a fortiori les relations culturelles internationales de l'Union européenne. Le réseau culturel français et européen, notamment via le réseau EUNIC des instituts culturels de l'UE- devra donc à l'avenir, dans le cadre de ses actions bilatérales et multilatérales, développer de robustes fonctions d'information et de dialogue avec les partenaires internationaux sur la mise en œuvre des modèles culturels européens du numérique.

La rapidité des transformations technologiques implique aussi une veille européenne conjointe – pour mutualiser les coûts et optimiser les ressources – sur les économies culturelles numériques des pays partenaires ainsi que des programmes ambitieux de partage et gestion des connaissances dans ces domaines. Les négociations commerciales et diplomatiques sur les systèmes de droits d’auteur et le rôle de l’intelligence artificielle sont un exemple parmi d’autres. On pourrait suggérer, entre autres, des initiatives européennes de coopération internationale dans les domaines suivants : le développement réglementaire du métavers (un métavers régulé à l’européenne) ; les contenus européens du métavers -y compris dans leur dimension linguistique ; la découvrabilité des contenus, à l’instar des programmes développés par le Québec et la France ; l’inclusion de chapitres culturels digitaux dans les accords commerciaux.

L’arsenal normatif de l’UE dans le domaine culturel et numérique représente aussi un extraordinaire champ de coopération internationale et de dialogue interculturel – fondé sur l’écoute et le partage – sur la régulation de l’internet et les paramètres normatifs du métavers. Tandis que la “Boussole numérique” de la Commission affirme que le degré de numérisation d’une société est un facteur d’influence mondiale, il conviendra de trouver les bons équilibres et d’éviter les écueils d’un néo-colonialisme numérique.

A cet égard, il sera impératif que la stratégie européenne de connectivité mondiale, le “Global Gateway” annoncée fin 2021 (et par ailleurs alignée sur les efforts de lutte contre le changement climatique), se dote d’une composante culturelle explicite robuste et assumée, ce qui n’est pas le cas aujourd’hui.

### ***B - Les relations culturelles internationales de l’UE: salut du modèle français de la culture ?***

#### ***Contexte – Une décennie de relations culturelles internationales de l’UE***

En 2012, trois ans après l’adoption du Traité de Lisbonne et un an seulement après l’établissement du Service Européen d’Action Extérieure (SEAE), le Parlement européen a demandé à la Commission européenne de lancer une action préparatoire sur la culture dans les relations extérieures de l’Union européenne. Dès 2013, le SEAE a créé un poste de point focal culture dont l’équipe s’est peu à peu agrandie et à laquelle la France contribue via un agent à plein temps. Au terme d’une décennie de travaux et d’expérimentation, l’action culturelle extérieure de l’Union européenne (qui englobe la diplomatie culturelle et les relations culturelles), bien que discrète et connue seulement des initiés, est devenue une réalité indéniable. Cette note présente d’abord l’importance de ce domaine d’action, le replace dans le contexte géoculturel global et se termine par des propositions de synergies entre l’action culturelle extérieure française et les relations culturelles internationales de l’UE.

#### ***Importance des Relations Culturelles Internationales de l’UE***

Le lancement du chantier des relations culturelles internationales de l'Union européenne depuis 2012 revêt une importance stratégique majeure à plusieurs niveaux.

Dans le domaine culturel, c'est l'ouverture d'un espace d'affirmation culturelle pour un acteur international de nature régionale, l'Union européenne et ses États-Membres, qui s'appuient et revendiquent la promotion de valeurs et de postures relatives à la diversité des expressions culturelles, dans l'esprit de la Convention de l'UNESCO de 2005 dont l'Union Européenne est d'ailleurs partie.

Pour la France, l'agenda des relations culturelles internationales de l'Union européenne présente de nombreuses opportunités, (déjà exprimées au sein de l'administration des Affaires Étrangères par certains diplomates français partisans d'une véritable diplomatie culturelle européenne, mais froidement accueillies par le cercle des « réalistes ») : la possibilité – réelle – de projeter les meilleurs acquis de son “modèle de politiques culturelles” au niveau européen, dans une logique de “upload” et d'effet multiplicateur ; une espace d'échange et de dialogue international allégé et partiellement libéré du fardeau post-colonial habituellement porté et péniblement assumé au niveau national (cf. la note de notre groupe de travail sur les nouvelles relations culturelles avec l'Afrique) ; l'occasion de dépasser le malaise de la culture politique française vis-à-vis de l'Union européenne depuis le « non » au referendum de 2005 vers une “mise en communs culturels” ; et enfin l'ouverture vers d'autres modèles de politiques et relations culturelles.

Pour les autres Européens, ce nouvel agenda d'action internationale permet d'envisager une possible mutualisation de moyens d'action culturelle extérieure dans un contexte de raréfaction des ressources et d'inégalités entre “petits” et “grands” États ; un souffle de réinvention des identités européennes (au-delà de la “coexistence des ignorances mutuelles”) dans la connexion et le dialogue avec des partenaires internationaux ; une ouverture à des partenaires habituellement inaccessibles (pays et sociétés culturellement éloignés, fondations, acteurs privés) faute de moyens.

### ***Relations culturelles internationales de l'UE 2021-2027 : influencer sur les tendances à venir***

Dans un contexte géopolitique de guerres des valeurs et des récits, alors que la guerre en Ukraine se prolonge et que diverses menaces sécuritaires se confirment, l'Union européenne a besoin de faire bloc. Les relations culturelles internationales de l'Union Européenne offrent le cadre pertinent pour des approches collectives européennes des nouveaux enjeux de la construction de confiance avec les partenaires internationaux. Les institutions de l'Union Européenne sont engagées dans la programmation budgétaire pour la période 2021-2027 et c'est un bon moment pour proposer des initiatives culturelles européennes à l'international, notamment sous le label TEI (Team Europe Initiatives - Equipe Europe). La France, via l'Institut français ou Expertise France, s'inscrit déjà -trop timidement- dans ce cadre, avec la nouvelle mission internationale du ministère de la Culture qui a vocation de fédérer les expertises culturelles nationales à l'export. Elle contribue et bénéficie déjà à des programmes comme i-portunus (mobilité), aux initiatives du réseau EUNIC et au programme de

plateforme de relations culturelles internationales. Elle pourrait aller plus loin en proposant dans la programmation budgétaire, conjointement avec d'autres États-Membres, des initiatives européennes de portée internationale.

### ***Pistes françaises et européennes à l'international***

Pour ce faire, les acteurs publics français doivent être davantage mobilisés et sensibilisés à la chose européenne. En 2022, au dire de nombreux acteurs rencontrés, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État ne priorisent plus les questions européennes, à l'exception du transfrontalier et de saisons ponctuelles organisées avec peu de moyens et sans préparation stratégique. Pour la France, investir véritablement le champ des relations culturelles internationales de l'UE devra commencer au niveau des mandats institutionnels et des critères de performance individuelle : chaque institution culturelle publique devrait se voir attribuer un mandat de contribution proactive à l'intégration européenne et aux relations culturelles internationales de l'UE. Les fiches de postes individuelles des cadres (à l'Institut français, aux Affaires Étrangères, dans les SGAR des Préfectures de région, dans les DRAC, les départements et les Établissements publics pertinents) devraient aussi intégrer des priorités européennes similaires.

Dans ce contexte, le concours d'émulation et de valorisation des bonnes pratiques d'initiatives publiques françaises à dimensions européennes (l'Union Européenne et au-delà) proposé par notre groupe d'auditeurs.rices du CHEC pourrait servir de catalyseur.

Le menu des possibles offert par les relations culturelles internationales de l'Union Européenne s'avère très large. Il est pourtant sous-estimé par les autorités françaises, tentées par l'Europe puissance, et contredit par les vellétés (souvent obsolètes et décriées) de rayonnement universaliste aux relents postcoloniaux. Les acteurs français (publics et privés) pourraient s'intéresser davantage aux connexions internationales offertes par la diversité des communautés culturelles en France, aux dimensions internationales du nouveau Bauhaus européen, aux aspects culturels internationaux du cadre numérique européen (notamment dans les futurs accords commerciaux de l'UE), aux aspects culturels internationaux du "Green Deal", aux dimensions culturelles du développement durable ou à des régions et partenaires géographiques (Afrique, Asie).

La France pourrait aussi décider de renforcer des initiatives existantes comme les Maisons/espaces européens de la culture à l'étranger, la participation de l'Union Européenne dans les foires littéraires internationales (l'Union Européenne sera invitée d'honneur à Guadalajara en 2023), les grandes biennales, les expositions universelles (comme à Dubaï en 2021) et les festivals des films de l'Union européenne.

***C - Les nouveaux modèles européens de la culture : Tfanen – Tunisie créative, à l'international, la France peut jouer la carte européenne***

Depuis l'adoption par l'Union européenne d'une approche stratégique des relations culturelles internationales en 2016, les Européens développent pas à pas une action culturelle extérieure commune. Ce nouveau modèle hybride combine les atouts des bagages culturels des États-Membres avec une approche fondée sur la cocréation d'initiatives culturelles internationales. Dans un contexte international de plus en plus tendu marqué par la raréfaction des ressources nationales dédiées à l'action culturelle extérieure, l'action culturelle extérieure européenne apparaît comme un nouveau cap à viser. Pionnier de cette nouvelle approche, le programme Tfanen–Tunisie créative développé dès 2016 en Tunisie témoigne de cette nouvelle approche à même de réinventer les modèles français de la culture, en apportant une valeur ajoutée européenne.

### ***Paramètres de Tfanen – Tunisie créative***

Initiative inédite de l'Union européenne, le programme Tfanen (« sois créatif » en tunisien) d'appui à la culture en Tunisie, d'un budget de 9,7 millions d'euros, a été mené entre 2016 et 2022 au nom du réseau des instituts pour la culture de l'Union européenne (EUNIC). Il a consisté à accompagner les dynamiques culturelles et démocratiques de la société tunisienne après la révolution de 2011 : financement direct des opérateurs associatifs et privés, consolidation des compétences et professionnalisation des praticien.nes de la culture, modernisation des politiques culturelles nationales.

La mobilisation de EUNIC comme réseau européen, dont l'Institut français est membre fondateur, a démontré la pertinence d'une gestion commune de l'action culturelle extérieure dans l'esprit de la stratégie de 2016 : cocréation des actions avec le pays partenaire, gouvernance européenne du programme via un comité de projet composé des membres de EUNIC, autonomie des équipes de mise en œuvre, composé en grande partie de professionnels locaux.

Conçu au départ comme un programme d'appui au secteur culturel tunisien, Tfanen était couplé à un dispositif de jumelage institutionnel dans le domaine des politiques culturelles, dont la partie européenne était conduite par le ministère français de la culture et la Wallonie. Cette séparation entre pilotage étatique (la réforme des politiques culturelles via des diagnostics français et wallons) et financements directs aux opérateurs (mise en œuvre par le British Council au nom du réseau EUNIC) n'a pas tenu la distance dans un contexte politique tunisien à la fois suspicieux des ingérences post-coloniales et marqué – entre 2016 et 2020 -par une gouvernance de la culture inefficente et népotique. Le jumelage n'a malheureusement pas porté tous ses fruits, mais il a tout de même engagé un dialogue approfondi avec les autorités tunisiennes sur les pistes de réforme des politiques culturelles. La méthode française – convaincue et fière de son modèle administratif – a montré ses limites par rapport à la souplesse et l'humilité wallonne, mieux appréciée des interlocuteurs tunisiens. Surtout, c'est le programme de l'Union Européenne Tfanen qui, à la faveur d'un changement des équipes politiques du ministère tunisien de la culture, a pu engager, à partir de 2020 et en s'appuyant sur l'expertise tunisienne existante, des chantiers de réforme de politiques culturelles.

### ***Quels retours sur investissement pour la France ?***

Le programme Tfanen de l'Union Européenne est l'exemple même du retour sur investissement pour les Etats membres – dont la France – qui souhaitent maintenir une action culturelle extérieure dynamique malgré la baisse de leurs moyens et les obstacles des nouvelles guerres culturelles. Tfanen, en combinant financements directs et la co-construction des changements du secteur culturel, au rythme décidé par les partenaires tunisiens, a obtenu des résultats que les ministères français et wallon, via un jumelage inter-étatique contraint et sans ressources propres, n'auraient pas atteint.

La composition quasi exclusivement tunisienne de l'équipe Tfanen (recrutée et soutenue par le système administratif du British Council, paradoxe de la période de transition du Brexit !) et le choix de valoriser cette tunisianité, dans un contexte quasi-populiste et souverainiste, a facilité l'acceptation du programme dans la société et les structures étatiques, et évité les écueils des critiques de néo-colonialisme ou de courtoisie diplomatique.

Les premiers succès de Tfanen à partir de 2018 ont conduit au lancement d'autres programmes culturels de l'UE en Tunisie, avec des budgets très substantiels, dans le domaine du tourisme et de la valorisation du patrimoine (Tounes Wihetouna), de l'artisanat (Creative Tunisia), de l'innovation (Innov'i – notamment dans le secteur créatif), certains menés par Expertise France.

Les cycles de subventions Tfanen ont permis de découvrir, lancer ou renforcer des organisations tunisiennes que les instituts culturels européens ont ensuite décidé de continuer à financer et soutenir au niveau bilatéral, élargissant et renforçant ainsi leur liste de partenaires locaux.

Au final, les représentants culturels français en Tunisie, lorsqu'ils ont décidé de jouer le jeu européen, ont largement bénéficié du programme que la France avait initialement contribué à concevoir. Comme le soulignait l'un d'entre eux lors de la clôture de Tfanen : « ce programme européen a été une ressource de données très utile pour notre travail d'institut culturel national. »

### ***Valeur ajoutée européenne***

Au-delà des intérêts et des raisonnements franco-centrés en termes de « retour sur investissement national », l'expérience Tfanen démontre le potentiel fédérateur des initiatives culturelles européennes à l'international, à plusieurs niveaux.

Ensemble, les Européens sont plus convaincants sur un dossier de coopération culturelle internationale : ils mettent en commun leurs expériences et leurs talents, et offrent une palette d'échanges plus large que le traditionnel menu ou modèle national d'action culturelle. Lorsqu'il s'est agi de défendre la transparence et l'équité dans les attributions des subventions de Tfanen, les Européens ont fait front commun face aux injonctions d'autorités publiques peu sensibles au mérite des organisations candidates.

Ensemble, dans le dialogue avec un partenaire commun sur des principes et des valeurs qui leur sont chères, les Européens se sentent plus européens, quelle que soit la distance géographique par rapport aux frontières de l'UE. Autour de Tfanen, les partenaires de EUNIC et la Délégation de l'Union européenne ont célébré et soutenu les acteurs tunisiens qui s'engageaient avec les personnes de leur localité pour la liberté d'expression, l'émancipation des jeunes et des femmes et la reconnaissance de la valeur du travail culturel, professionnelle et amateur.

Tfanen a aussi lancé Tfanen Takwin, un cycle pilote euro-tunisien de professionnalisation sur l'exploitation des nouvelles technologies dans le domaine du patrimoine. Les lauréats, tous francophones, ont pu bénéficier d'une exposition à d'autres réalités culturelles européennes, enrichissant ainsi leur rapport à la France dans un contexte européen. Confié au Goethe Institute (l'Institut français n'avait pas la possibilité administrative de s'engager sur sa gestion) qui l'a mis en œuvre dans un esprit européen, Tfanen Takwin a valorisé la diversité européenne tout en reconnaissant, sans pour autant dominer le dispositif, la place centrale de la France dans les échanges culturels de la Tunisie. Comme l'Autriche ou l'Espagne ont contribué à Tfanen Takwin, la France pourrait bénéficier de programmes de professionnalisation culturelle, via des jumeaux ou des répliques européennes de Tfanen Takwin, dans des pays où ses partenaires de l'UE ont une position traditionnellement dominante.

***Conclusion : Au-delà de l'uploading français, la cocréation de modèles communs***

En 2021, Tfanen est déjà considéré comme une bonne pratique par les Nations Unies pour contributions aux Objectifs du développement durable (ODD). En 2022, même si Tfanen – Tunisie créative appartient désormais au passé, il est à parier que le programme demeurera une source d'inspiration pour les prochains programmes culturels européens à l'international si les États Membres de l'Union européenne (et la France en particulier) décident – au-delà de l'anecdote ironique du rôle britannique dans ce projet – d'en diffuser les enseignements, afin de faire émerger de nouveaux modèles pour les opérateurs culturels de l'Hexagone.

(5)

**Un musée de l’Absence<sup>10</sup> pour « régler les contes »  
et que les restitutions d’œuvres africaines constituent  
la clé de voûte d’un nouveau modèle français  
et européen du patrimoine.**

« *Rendre accessibles au plus grand nombre des Français les œuvres capitales de l’Humanité et assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel* » telle est la définition donnée par Malraux à l’une des missions principales confiée au ministère de la Culture en 1959. La promotion du patrimoine se veut une ouverture à l’universel autant qu’une opportunité d’amener le citoyen à la culture.

En Europe, le patrimoine est le premier vecteur de la connaissance du continent. Il est l’illustration de sa richesse et de sa diversité culturelle. Une grande part des voyages touristiques intra-européens est d’ailleurs justifiée par le souhait d’aller à la découverte de ces trésors. Les *journées européennes du Patrimoine (JEP)* constituent aussi une des premières politiques publiques culturelles européennes.

Mais face à une Europe qui accueille de plus en plus de diversité en son sein, une autre politique patrimoniale doit voir le jour. Le vers de René Char « *notre héritage n’est précédé d’aucun testament* » rappelle que le patrimoine est un ensemble de biens reçus en héritage, acceptés comme tels, chaque génération (héritière et productrice) devant faire un tri. C’est avec la génération qui nous suit que nous négocions ce qu’il convient de préserver. C’est dans ce processus de transaction qu’interviendrait une politique patrimoniale de restitution au niveau européen. Aujourd’hui, plusieurs États-membres (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, France, Portugal) et non membres de l’UE (Royaume-Uni) sont confrontés à l’évolution de leur société et au regard qu’elle porte sur les réserves patrimoniales parfois constituées par des relations asymétriques et violentes.

Pour éviter la rancœur, surgit l’idée d’un **musée de l’Absence** qui prenne en charge le récit des restitutions. Il donnera l’occasion de dire à nos partenaires « *ce que vous avez perdu hier, nous le perdons aujourd’hui. Mais ce que vous possédez à nouveau, nous ne nous en dépossédons pas, car nous vous les rendons enrichis du sens que ces objets ont pris pour nous* ». Ce sont désormais des objets migrants, des objets-ponts qui créolisent le monde. Ils sculptent un nouveau modèle d’interactions, déplacent l’hybride des marges au centre.

Ce musée de l’absence aurait vocation à inspirer sur le long terme, avec des institutions européennes et africaines, des collaborations spécifiques entre artistes et conservateurs, chercheurs, archivistes, scénographes afin d’inventer les nouveaux formats de présentation des œuvres d’art africaines, de commander des œuvres contemporaines qui viennent interroger l’absence d’œuvres africaines sur le continent, qui préparent, pour celles qui sont restituables, les chorégraphies du retour et les futures traces de l’absence que les œuvres laisseront. Elles utilisent notamment les ressources du numérique

---

<sup>10</sup> Cette idée placée dans le rapport rendu au président de la République est une réflexion qui s’est nourrie de l’écoute du rapport Savoy/Sarr sur les restitutions d’œuvres africaines, comme une nouvelle éthique relationnelle.

pour inventer la restitution sonore, spirituelle que ces objets évoquent dans les imaginaires africains. Anthropologues, sociologues et artistes se saisissent de la relation à l'invisible qui structure certaines cultures africaines. Ainsi le musée de l'absence donnerait-il toute sa place à l'art contemporain qui constitue un formidable outil de narration, à l'instar du *Musée Inuit* du Canada où le parti pris a été de ne proposer que du contemporain. Ces nouveaux « contes » doivent reposer sur trois piliers :

**A- Prendre en charge « la dette de vérité » (Achille Mbembé) :** la première nécessité est de restituer ces objets dans leur histoire car trop longtemps ces objets en ont été privés : leur datation, leur mise en relation avec d'autres aires géographiques, leur rapport à la cosmogonie du monde dont ils procèdent. La recherche, qui n'est pas toujours la priorité des musées (souvent faute de temps et de moyens à y consacrer) doit jouer un rôle fondamental. Les crédits d'Horizon 2020 et ceux d'Erasmus mundus doivent être mobilisés pour favoriser la circulation des chercheurs et des créateurs européens et africains pour répondre à ce défi et à celui de l'organisation de grands colloques sur ce sujet.

**B - « Panser l'en-commun » (Abdourahmane Seck) :** ces objets font désormais **patrimoine commun** ; ils participent d'une histoire commune et partagée ; **un soin leur a été apporté** qui doit être perpétué. La restitution doit être précédée de rencontres où se dessinent de nouvelles muséographies, où la parole de l'Autre est entendue, recueillie ; où la légitimité des différents regards est acceptée amorçant des échanges intellectuels et sensibles. En effet, les conservateurs européens doivent s'interroger sur leurs métiers face à ces collections particulières et sur leur nécessaire mise en valeur. Les crédits de l'UE doivent permettre la **circulation** des conservateurs européens et africains afin de comprendre les pratiques et faciliter la mise en valeur des collections (travail sur les nouvelles scénographies = leur faire une digne place=, sur la cartellisation des objets...). Il s'agit d'une formation mutuelle au patrimoine commun, chacun étant dépositaire d'une partie de l'histoire de l'objet.

**C - Dire les « intraduisibles du patrimoine »<sup>11</sup>, ou comment faire patrimoine commun autour des restitutions,** les termes ne signifiant pas la même chose pour chacun. Tout débute par un acte de traduction. **Un musée n'est de toute façon qu'une expérience tronquée de l'objet** qui interférait dans un monde d'odeur, de son, de langues, de couleurs aujourd'hui disparus. L'objet est par définition orphelin. Dans des cultures où, de plus, il interagissait fortement avec les mondes parallèles, l'objet comporte une forte part d'invisible qu'il ne faut pas oublier mais qui est par définition difficile à montrer. Cette pratique de l'objet apporte un supplément d'âme des collections. Le public contemporain est aujourd'hui avide de réconcilier les savoirs et d'avoir un regard global sur le monde. C'est une formidable occasion d'**impliquer les diasporas afropéennes et les migrants** dans ce travail de « dire nouveau » à partir notamment des pratiques héritées ou réappropriées. Pour une jeunesse afropéenne en ébullition, en proie aux crispations de la post-mémoire, c'est un projet de pacification,

---

<sup>11</sup> titre d'un ouvrage sous la direction de Barbara Cassin, Danièle Wozny et Hamady Boccoum.

d'hybridation où sont **nommés, connus et reconnus** les objets et les histoires. C'est un chemin vers « *l'universel réellement universel* »<sup>12</sup>.

Les potentialités infinies du numérique et du métavers offriraient à ce musée de l'Absence une incarnation possible où se penseraient les créations, les curations, les médiations nouvelles.

*Le Musée de l'Absence  
(lieu physique et/ou sur le métavers).*

	<p style="text-align: center;"><b>Comprendre le patrimoine restitué par la recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– mobiliser les crédits H 2020 pour créer des équipes européennes de recherche sur la biographie des objets spoliés, l'histoire des collectionneurs et des collections,</li> <li>– financer des dispositifs de type LABEX ou un EQUIPEX pour dater tracer les objets.</li> <li>– établir des résidences de chercheurs africains et européens.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Expositions y compris numériques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– expositions qui transposent l'expertise autour de collections dans des environnements numériques attractifs (architectures sonores, expositions immersives autour de l'invisible des objets-ancêtres, chorégraphies des restitutions) ;</li> <li>– alimentées par des créateurs en résidence.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Un espace ouvert et public pour un débat permanent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– lieux d'expression libre : pour des conversations éditorialisées autour du patrimoine, des traductions de mots, de la création de valeur, des procès pour organiser les restitutions, des stand-up citoyens type procès du siècle,</li> <li>– une université populaire alimentée par les nouvelles écritures de la recherche (thèse en école d'art) et les doctorants venus d'Afrique,</li> <li>– des programmations pluridisciplinaires pour enrichir le contenu du musée.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Le Média</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– productions de contenus et diffusion dans le lieu et sur le média de podcast, de documentaires...</li> <li>– archivage du lieu ; avec la plateforme numérique, des lieux de mémoires décentralisés, de narrations familiales (recherche collaborative),</li> <li>– Production d'œuvres numériques pour le métavers,</li> <li>– alimentée par des créateurs en résidence.</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Un incubateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– afin de créer les œuvres, les productions du média, et de l'espace d'exposition.</li> <li>– facilitation de l'accompagnement du créateur africain en Europe (accès aux archives, aux collections, facilité de résidence, guichet de financement) et du créateur européen en Afrique</li> </ul>	

<sup>12</sup> Citation de Souleymane Bachir Ndiaye.

(6)  
**Un Métavers Européen  
au carrefour des souverainetés  
numérique et culturelle**

Concept-clef de la littérature cyberpunk depuis les années 1980, le métavers – jonction entre les mondes réel et virtuel – s’appuie sur l’agrégation massive de données.

Les performances croissantes des technologies de l’intelligence artificielle permettent aujourd’hui de créer un univers virtuel persistant, « vrai » monde alternatif avec de vrais usages – et de vraies conséquences. Après une période de rodage dans l’industrie du jeu vidéo, le métavers a commencé à investir peu à peu les réseaux sociaux – notamment Facebook qui, dans la continuité du boom du télétravail, a mené par l’intermédiaire de sa filiale Oculus une première expérience : « *Horizon Workrooms* », espace de travail virtuel permettant aux équipes d’une entreprise de communiquer et travailler à distance. « Vous pouvez en quelque sorte penser à un Internet dans lequel vous vous trouvez plutôt que de simplement le regarder », avait annoncé Mark Zuckerberg en juillet 2021.

À ce jour, ce nouveau domaine en développement est évalué à 1500 milliards d’ici 2030. Il faut dire que le rappeur Travis Scott a récolté 20 millions de dollars grâce à un concert virtuel. La vente d’objets virtuels, armes ou vêtements, représente quelques milliards d’euros. Les plateformes de discussion instantanée, de visiophonie ou de collaboration en ligne se valorisent en dizaines de milliards. Les déclinaisons sont infinies. Or l’Europe possède un héritage culturel qui se révélera extrêmement précieux quand on sera à même de les glisser dans ces écosystèmes. L’investissement nécessaire est considérable mais stratégique.

Jusqu’à ces derniers mois et concrétisé par le premier appel à projet du PIA 4, lancé en septembre 2021, il n’y avait pas eu en France de mobilisation politique sur le sujet, contrairement aux États-Unis. La prise de conscience du métavers comme un investissement incontournable est à présent effective : utiliser des technologies abouties, partagées, sur du contenu culturel de qualité pour un accès globalisé qui s’annoncent transformateurs pour nos modes de vie, nos usages, notre relation au monde. Les enjeux sont considérables tant en matière d’attractivité et d’opportunités pour nos entreprises, que d’emploi et de formation pour tous, sans parler d’accès facilité à ce qui fait nos différences – et notre richesse Européenne. Ce changement de dimension est à embrasser pour ne pas le laisser nous échapper.

***État de l’art : le métavers est le passage obligé d’un web 2D au web 3D***

Jusqu’à ces dernières années, le développement de l’internet s’est fait en HTML, code ouvert, mais qui a abouti à la mise en place de plateformes qui sont restées, finalement, très peu ouvertes, et dont le modèle économique est basé sur de la récupération et l’utilisation de données personnelles (*Facebook*,

etc.). Si les États-Unis ont pu bâtir, jusqu'à présent, leurs grandes entreprises du numérique sur l'utilisation de données personnelles, les nouveaux règlements tels que DSA/DMA vont considérablement freiner leur élan. Mais le travail d'anticipation est d'ores et déjà lancé : le média américain *Business Inside* a annoncé ce 2 juin 2022 que *Meta* travaillait sur un nouveau service publicitaire destiné à son réseau social Facebook. Intitulé « *basic ads* » en interne, ce nouvel outil permettra aux annonceurs de promouvoir leurs produits sans se servir des données personnelles des utilisateurs. Comme par hasard, le nouveau modèle, lui, devrait d'abord être testé en Europe avant d'être exporté sur le territoire américain. Aucune date n'a été évoquée pour le moment.

À l'origine de cette transformation, les moteurs de jeux vidéo qui permettent de jongler avec l'ensemble des technologies numériques dans un même univers (images fixe, films & vidéos, production virtuelle, expériences interactives, immersives, installations, AR/VR/MR)

### ***Avancer : financer l'expérimentation technologique / la création artistique***

En parallèle, l'Union Européenne, à travers le plan de relance, s'est enfin donné les moyens de doper la recherche et l'investissement des institutions culturelles pour une meilleure intégration des contenus culturels dans les formats numériques. Les appels à projets – Accompagner la transition numérique des entreprises culturelles et créatives : « Expérience augmentée du spectacle vivant » et « Numérisation du patrimoine et de l'architecture » en sont le bras armé, mais d'autres ressources inspirées du financement de la création dans le cinéma sont en cours d'élaboration : un apport majeur du décret SMAD du 22 juin 2021 est l'obligation des plateformes étrangères de vidéo à la demande visant la France de se conformer aux règles de contribution au financement de la production d'œuvres cinématographique et audiovisuelles, tout comme les services établis en France.

Créer un fonds d'investissement dédié, lancer des appels d'offres pour soutenir les infrastructures (blockchains, wallets, identifiants, fond de brevets), les normes (interopérabilité, portabilité, labels de sécurité de périmètre, d'algorithme ou de régulation) et les applications (réalité augmentée, virtuelle, contenus éducatifs et formations).

Créer dans les métavers des zones sous droit européen dans lesquelles les identités, algorithmes et transactions seront vérifiables. Clarifier et stabiliser l'environnement administratif et fiscal, encourager la création et l'achat de crypto-actifs par le public, et créer un token pour dynamiser cet écosystème. C'est la méthode qui semble être suivie, avec une volonté beaucoup plus ambitieuse que la seule protection des droits d'auteur, nous pourrions donc être sur la bonne voie pour bâtir un métavers européen.

### ***Respecter l'avenir : écologie et numérique, social et collaboratif***

Cependant, accélérer la stratégie numérique au moment où se met en place une démarche de responsabilité écologique et sociale forte constitue un paradoxe. Le numérique pourrait être la prochaine épée de Damoclès. Chaque dispositif numérique a un impact direct sur la planète : utilisation de ressources non renouvelables plus ou moins rares, pollutions diverses, contribution aux changements climatiques, etc. Ces impacts directs ont lieu tout au long du cycle de vie des équipements électroniques : extraction des matières premières, transformation en composants électroniques, utilisation et fin de vie. Sans parler des data centers du monde entier, déjà responsables, à eux seuls, de l'ordre de 2 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, soit autant que tout le trafic aérien. À ce jour, les infrastructures et usages numériques représentent un total de 3,5 % en 2019 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) mais la croissance de ces impacts est la plus forte et donc la plus préoccupante, (+6 %/an). Elle est incompatible avec la trajectoire 2 °C<sup>13</sup>.

### ***Apprendre de nos erreurs, transformer les expériences, maintenir la justice et l'inclusion***

L'expérience de la difficulté à réorienter notre modèle industriel actuel semble servir d'expérience. Le potentiel disruptif du Nouveau *Bauhaus* Européen est un facteur d'espoir considérable. Sa capacité à bousculer les acteurs en place, à transformer les modèles dominants et pas seulement à en optimiser le fonctionnement est une source de créativité immense, tout en restant ferme sur 3 points simples : Il ne peut plus avoir d'innovations pensées, soutenues et développées sans que les aspects sociaux et écologiques, voire esthétiques n'aient été pris en compte. « En jetant des ponts entre la science et l'innovation, d'une part, et l'art et la culture, d'autre part, et en adoptant une approche globale, le nouveau *Bauhaus* européen créera des solutions qui sont non seulement durables et innovantes, mais aussi accessibles, abordables et bénéfiques pour nous tous. » Mariya Gabriel

Une réserve néanmoins, l'Union Européenne pourra-t-elle réellement s'assurer d'un même investissement et d'une mise en œuvre équivalente dans l'ensemble des pays européens en respectant la justice et l'équité ? Ce qui est facile dans certains pays est plus compliqué dans d'autres rendant les niveaux d'éco-responsabilités différents dans l'ensemble des pays européens. Dans ce sens, le règlement DORA est une mesure forte. Il rend obligatoire le même niveau de sécurité sur l'ensemble des systèmes TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dès janvier 2024.

---

<sup>13</sup> Source : Impact environnemental du numérique : tendances à 5 ans et gouvernance de la 5G, Note d'analyse du Shift Project, mars 2021

***En conclusion : Le métavers, hybridation entre génie civil et génie artistique, expérience sociale et collaborative est en idéale adéquation avec le niveau européen.***

Si la mise en place d'un métavers européen représente pour la France un moyen de soutenir le développement de certaines briques technologiques non dépendantes des géants actuels du web qu'ils soient anglo-saxons ou chinois, il apparaît essentiel de poser les bases d'un monde virtuel sécurisé pour ses ressortissants. Il ne faudrait pas que cette incroyable industrie qu'est la réalité virtuelle, capable de créer un sentiment d'ubiquité où l'on peut se retrouver n'importe où, avec n'importe qui, pour partager le moment choisi et où peuvent s'entremêler physique et virtuel, individuel et collectif, présent, passé, futur, devienne un nouveau Dark Web, non réfléchi et non régulé entraînant le pire pour l'humanité.

Cette poussée technologique demande donc un effort de civilisation que seule l'action publique de l'Union Européenne, sa connaissance de la diversité est capable de porter pour le bien commun. Les premières actions – DSA / DMA / MICA / DORA, mais aussi le SMAD en France – ont l'ambition de protéger, réguler mais aussi poser les bases d'un système de financement de projets et d'expérimentations qui permettent à tous nos créateurs, quel que soit leur champ culturel (musique, arts visuels, etc.) ou leur champ d'activité (codeur, développeur, etc.) de s'impliquer et s'engager dans un métavers européens libre, riche de sens, d'idées et d'espoirs, et collaboratif, où l'on découvre, apprend, partage pour un monde que l'on exige durable.

**ANNEXE**  
**Liste des entretiens réalisés**

Martin AJDARI, Directeur général adjoint de l'Opéra national de Paris

Bénédicte de BARITAULT, Directrice de CMN Institut

Nathalie BONDIL, Directrice du Musée et des Expositions de l'institut du Monde arabe

Sébastien CAVALIER, président de la SAS Pass Culture

Aurélie CHAMPAGNE, Conseillère Culture, audiovisuel et droit d'auteur chez Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne

Mathieu FOURNET, directeur des relations internationales du CNC, actuel conseiller Cinéma, Relations Internationales de la ministre de la Culture

Jean-Jacques GARNIER, délégué général à la programmation culturelle et institutionnelle de la Présidence Française de l'Union Européenne

Frédéric HOCQUART, Adjoint à la Maire de Paris en charge du Tourisme et de la Vie Nocturne, Ville de Paris, Président de la FNCC

Gérard MESTRALLET, Président du conseil d'administration de Suez, Président Exécutif d'Afalula

Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure

Fabrice ROUSSEAU, Institut français, Conseiller Culturel Russie

Les travaux du groupe ont aussi bénéficié du matériau de recherche (entretiens, documentation) et publications de culture Solutions Europe ([www.culturesolutions.eu](http://www.culturesolutions.eu)) et des entretiens conduits pendant la mission de préfiguration de la Maison des mondes africains (liste à la fin du rapport) et du travail diplomatique sur les restitutions conduit au Sénégal et en Hauts-de-France.